

Commission de suivi de site d'Escalquens
Site Gaches Chimie
Compte-rendu de la réunion du 18 juin 2026

INTITULE	STATUT	NOM	PRESENT/EXCUSE ABSENT
<i>Collège administration</i>			
Préfecture de la Haute-Garonne	Secrétaire générale adjointe	Mme BALLAVOISNE Barbara	Présente
SIRACEDPC		Mme MONTOLIU Stéphanie	Présente
DREAL	Adjoint à la cheffe de l'UiD 31/09, inspecteur des risques accidentels	M. CORTES Rémy	Présent
		M.GABET Adrien	Présent
	Cheffe du pôle aéronautique et risques chroniques	Mme BALAT Amélie	Présente
DCPPAT			Absente
DDETS		Mme OUHAYOUN Carole	Présente
SDIS 31		Capitaine DUARTE Rémi	Présent en distanciel
<i>Collège collectivités territoriales</i>			
Conseil départemental 31	Conseiller départemental	M. BAGNERIS Bernard	Présent en distanciel
Mairie d'Escalquens	Conseiller municipal	M. LELIEVRE Stéphane	Présent en distanciel
Mairie de Pompertuzat	Adjoint au maire	M. DEODATO Jean-Paul	Présent en distanciel
SICOVAL			Présent en distanciel
<i>Collège riverains</i>			
SNCF Mobilité			Absente

INTITULE	STATUT	NOM	PRESENT/EXCUSE ABSENT
SNCF Réseaux			Absente
Copropriété de la Grave			Absente
FNE		M. RIVIERE Alain	Présent
Le Vallon d'Escalquens			Absent
Collège exploitants			
Gaches Chimie	Président directeur général	M. GACHES Pierre	Présent
	Directeur des sites SEVESO du groupe	M. CHENEL Stéphane	Présent
	Directeur technique	M. MEIFFREN Vincent	Présent
	Expert HSE	M. SAINT-MARTIN Vincent	Présent
Collège salariés			
Gaches Chimie			Absent

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site du 13 juin 2025
2. Présentation du bilan de l'activité de la société Gaches Chimie
3. Présentation du bilan de l'activité de l'inspection des installations classées
4. Questions diverses

La séance est ouverte à 09h05, sous la présidence de Mme Barbara BALLAVOISNE, secrétaire générale adjointe. Après un tour de table, la présidente rappelle l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 13 juin 2025

Le compte-rendu de la commission de suivi de site (CSS) du 13 juin 2025 est validé à l'unanimité des votants.

2. Bilan de l'activité de la société Gaches Chimie

M. le représentant de Gaches Chimie rappelle que la société est principalement implantée en région toulousaine, tout en poursuivant son développement au-delà de l'Occitanie ainsi qu'à l'international. L'entreprise familiale est spécialisée dans la distribution et la formulation de produits chimiques destinés aux industriels. Son objectif est de proposer des solutions de nature à faciliter l'usage de la chimie dans l'industrie. Les expertises techniques, les services et la logistique ainsi que le management de données liés aux produits chimiques composent ses activités.

L'entreprise connaît une progression constante dans l'ensemble de ses activités et compte aujourd'hui près de 5 000 clients. Ses principaux marchés concernent le traitement de l'eau, l'aéronautique, l'industrie générale, la chimie, les piscines, l'environnement, la santé ainsi que le traitement des textiles.

M. le représentant de Gaches Chimie présente ensuite le site d'Escalquens, établissement le plus important de l'entreprise et dont les principaux enjeux portent sur la modernisation des installations afin de renforcer la sécurité industrielle, d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'accroître les performances du site. Une redondance des moyens est mise en œuvre afin de répondre au mieux aux difficultés potentielles et de limiter les risques. L'implantation du site industriel en zone péri-urbaine rend, par ailleurs, nécessaire l'acquisition de réserves foncières importantes pour assurer une distance de sécurité avec le voisinage.

Il détaille ensuite les axes d'amélioration de l'outil de production ainsi que les adaptations du site face aux changements climatiques et réglementaires. Un plan d'investissement triennal est en cours depuis 2023, pour un montant 4 millions d'euros, tandis que le coût de fonctionnement annuel du site s'élève à environ 2 millions d'euros.

M. Pierre Gaches, président directeur général de Gaches Chimie, précise que la maîtrise du foncier autour du site représente un travail de fond réalisé en collaboration avec la mairie d'Escalquens. Il souligne également la stabilité des effectifs et le recours limité à l'intérim, réservé à certaines opérations ou aux pics d'activité, ce qui contribue au maintien des compétences et à la maîtrise des enjeux de sécurité. Le recours au contrat à durée indéterminée demeure la priorité de l'entreprise. Deux accidents ayant entraîné un arrêt de travail, sans lien avec l'activité chimique, ont été recensés en 2025.

Il est relevé que l'exercice du plan particulier d'intervention (PPI) s'est déroulé le 30 septembre 2025 sur la base d'un scénario d'incendie dans une cuve. Les pistes d'amélioration identifiées portent sur l'organisation documentaire, la lisibilité des mesures atmosphériques susceptibles d'être réalisées ainsi que le transfert du poste de commandement vers une zone moins exposée.

Par ailleurs, 80 formations réglementaires et de développement des compétences ont été dispensées en interne. Deux exercices réalisés, en 2025, sur les spécificités du site d'Escalquens ont complété cette liste.

M. le responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE) de l'entreprise détaille ensuite le bilan de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Il indique que l'analyse du bilan carbone incite le site à réduire activement ses émissions de CO₂ à l'horizon 2030. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs actions concrètes ont d'ores et déjà été mises en place,

telles que la consignation des emballages ou encore l'utilisation de carburant B100 (un biocarburant à base de colza).

M. Gaches prend la parole pour souligner qu'il convient de mettre en perspective les progrès environnementaux réalisés avec d'autres critères tels que le nombre d'emplois générés, l'utilité globale de la société, la richesse créée sur le territoire et les résultats obtenus.

M. le représentant HSE de Gaches Chimie reprend sa présentation sur le volet dédié à la gestion de l'eau dont l'essentiel est utilisée en dilution pour les produits fabriqués.

M. Gaches indique que cette dilution résulte d'obligations réglementaires. Il précise que l'eau est, dans sa grande majorité, réutilisée et rappelle qu'aucun rejet direct dans le milieu naturel n'est effectué depuis le site.

En matière de sobriété hydrique, des actions sont déployées telles la recherche et la correction de fuites, l'installation de compteurs connectés, la réduction des volumes de rinçage des emballages ou la récupération des eaux de rinçage issues d'un seul produit.

La mise en place d'un traitement des effluents par évapo-concentration est actuellement à l'étude. Sa réalisation représenterait un investissement de l'ordre de 150 000 euros, auquel s'ajouteraient les coûts d'exploitation, pour une économie estimée à 300 m³ d'eau par an, soit un coût d'environ 10 euros par mètre cube économisé. L'objectif de ce projet est triple : réduire les rotations de citernes, réutiliser le condensat et diminuer les impacts environnementaux et économiques.

M. Gaches souligne que ces investissements ne pourront être pleinement efficaces que s'ils s'inscrivent dans une démarche collective. Il constate que les efforts consentis par l'entreprise représentent un coût important pour des résultats qui demeurent marginaux.

Le responsable HSE présente ensuite les actions liées à la prévention des risques. À la suite de l'audit de suivi réalisé en 2024, aucune non-conformité n'a été relevée. Seuls quelques axes d'amélioration, essentiellement opérationnels et relatifs au système QSHE, ont été identifiés.

Une inspection a eu lieu le 10 juillet 2025 sur les modalités selon lesquelles les premiers prélèvements environnementaux sont effectués à la suite d'un incendie. En réponse aux observations formulées, une convention a été conclue avec un laboratoire extérieur afin d'assurer la réalisation de ces prélèvements en cas d'accident. Une seconde inspection s'est déroulée le 10 décembre 2025 et était consacrée aux travaux par points chauds et au risque incendie. Des actions telles que des révisions de procédures ont été mises en place à la suite de cette visite.

M. le représentant HSE détaille ensuite le plan d'actions engagé à la suite de l'accident de Lubrizol, en cours de déploiement depuis 2023. Une réorganisation de l'espace du site d'Escalquens est notamment prévue en 2026 et 2027 pour optimiser le stockage de solvants et de divers produits. Le porter à connaissance relatif à ce projet devrait être déposé prochainement.

Mme Barbara Ballavoisine, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Haute-Garonne, salue l'engagement de la société en faveur de la protection de l'environnement, dans le respect du cadre réglementaire encadrant les activités industrielles.

M. Alain Rivière, représentant de France Nature Environnement (FNE), indique avoir apprécié que la présentation lui ait été transmise en amont de la réunion. Il demande que le rapport RSE, dont les conclusions viennent d'être présentées, lui soit communiqué.

M. Gaches répond par la négative, précisant qu'aucune obligation réglementaire n'impose la publication de ce rapport.

M. Rivière s'interroge ensuite sur la diminution du chiffre d'affaire du site observée sur les deux dernières années. M. Gaches répond qu'elle résulte de choix industriels et rappelle que la CSS n'a pas vocation à traiter des questions d'ordre économique.

M. Rivière interroge également la DREAL sur l'opportunité de réaliser l'investissement relatif à l'évapo-concentrateur.

M. Rémy Cortes, adjoint à la cheffe de l'UID DREAL, précise que l'inspection n'a pas encore pu échanger avec l'exploitant sur ce projet, mais souligne qu'il s'agit d'une démarche initiée par Gaches Chimies, sans demande particulière de l'administration. Dès que les résultats de cette étude seront transmis, des discussions entre la DREAL et l'exploitant seront engagées sur l'opportunité de sa mise en œuvre, sur la base d'une analyse coûts-avantages.

M. Rivière poursuit son intervention en demandant si une adaptation des horaires de travail des salariés est mise en œuvre lors de fortes chaleurs.

M. le représentant de Gaches Chimie lui répond par l'affirmative, puis détaille les mesures prises, tant pour le fonctionnement des équipements que pour l'aménagement des horaires du personnel, lors de ces épisodes climatiques inhabituels.

M. Gaches complète cette réponse en précisant que la société dispose d'un plan de continuité d'activité qui permet d'identifier les risques et les mesures destinées à en réduire l'occurrence et les impacts. Il précise qu'une réunion de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) est prévue avec l'inspection du travail, les représentants du personnel et la médecine du travail.

M. Rivière demande comment la société anticipe les effets du changement climatique à l'horizon 2050. Il questionne aussi les conséquences urbanistiques de l'extension foncière mentionnée précédemment par les exploitants et son impact éventuel sur le PPI.

M. Gaches explique qu'une parcelle a été classée au plan local d'urbanisme (PLU) comme ayant vocation à recevoir un usage industriel : 60% de ce foncier sera utilisé pour distancer le voisinage. Il ajoute que la société veille en permanence à limiter les difficultés liées à la proximité des riverains.

Concernant l'adaptation au changement climatique, il explique que plusieurs investissements sont réalisés. Il évoque, à titre d'exemple, la construction d'un bâtiment de Gaches Chimie au Maroc à moitié enterré dans le sol, ce qui permet de limiter les besoins en refroidissement pour le stockage des produits.

M. le conseiller départemental souligne la forte mobilisation de l'entreprise dans la prévention des risques et rappelle que le laboratoire départemental est en mesure de répondre aux besoins de l'entreprise.

M. Gaches précise que la société fait déjà appel à quatre laboratoires différents et recourt également, de manière ponctuelle, au laboratoire départemental pour certaines analyses spécifiques.

S'agissant de l'eau en dilution des produits réutilisés dans les stations de traitement, il précise qu'elle est réinjectée dans le réseau d'eau potable.

3. Bilan de l'activité de l'inspection des installations classées

M. Rémy Cortes détaille le bilan des inspections réalisées sur le site.

Il évoque tout d'abord celle du 23 juin 2025 consacrée aux produits biocides. Plusieurs non-conformités en lien avec les fiches de données de sécurité ont été relevées et ont donné lieu à une mise en demeure et à cinq demandes d'actions correctives.

L'inspection du 10 juillet 2025 portait sur les premiers prélèvements environnementaux à réaliser en cas d'incendie. A son issue, deux demandes d'actions correctives et de justificatifs ont été formulées. Le même jour, une seconde inspection de la DREAL portant sur le contrôle des fiches de données de sécurité a été effectuée. Une mise en demeure prévoyant un délai de régularisation proportionné au volume important de fiches à rectifier a été notifiée.

La visite du 10 décembre 2025 portait, quant à elle, sur les travaux par points chauds. Deux demandes d'actions correctives ont été formulées afin de renforcer la rigueur dans la délivrance des permis feu, le suivi des formations des entreprises extérieures et la vérification de l'absence de risques à l'issue des travaux.

Enfin, la visite du 7 avril 2026 concernait le plan de modernisation des installations industrielles (PMII). Quatre demandes d'actions correctives ont été formulées, malgré une très bonne connaissance des installations et de la gestion opérationnelle des opérations de maintenance. L'objectif est d'adopter une stratégie de maintenance plus robuste. À cette occasion, l'exploitant a présenté un programme de renouvellement progressif de son parc industriel.

Deux inspections sont programmées en 2026 : l'une portera sur le suivi de la mise en demeure relative aux produits chimiques et aux fiches de données de sécurité, l'autre sur les risques accidentels liés au classement Seveso.

Il est précisé que la notice de réexamen et l'étude de dangers révisée ont été transmises en décembre 2022, puis complétées le 16 septembre 2025. Un arrêté préfectoral complémentaire, actuellement en cours de signature, prévoit notamment une actualisation du classement du site ainsi que diverses prescriptions.

L'étude de dangers transmise constitue une révision complète de la précédente, bien que les évolutions du site soient limitées et que peu de nouveaux phénomènes dangereux aient

été identifiés. Les effets de certains phénomènes dangereux ont été réévalués à la hausse, mais le niveau de risque demeure maîtrisé.

Le périmètre du PPI pourrait, en revanche, être étendu dans l'attente, notamment, des conclusions de l'étude GRICHIM relative aux accidents issus des mélanges incompatibles ainsi que des résultats des réflexions du groupe de travail consacré, au plan national, à cette thématique.

La prochaine échéance de remise de la notice de réexamen est fixée au 16 septembre 2030.

En parallèle de l'instruction de l'étude de dangers, deux porter-à-connaissance ainsi que des demandes de bénéfice de droits acquis ont été instruits en 2026.

L'inspection rappelle, enfin, que l'ensemble des rapports de visite est consultable sur le site Géorisques.

M. le représentant de Gaches Chimie rappelle que plusieurs inspections ont été réalisées le 10 juillet 2025, dont une inspection inopinée conduite par les services de la répression des fraudes.

M. Gaches souligne que les fiches de données de sécurité sont disponibles en plusieurs langues étrangères. Concernant l'étude de dangers, il indique que l'hypothèse d'une exposition passive des personnes telle que retenue dans les modélisations ne lui paraît pas refléter des situations réalistes, les personnes ne demeurant pas immobiles au sein d'un nuage toxique, par exemple.

M. Cortes précise que cette hypothèse résulte des règles de modélisation et des méthodes de détermination des seuils de toxicité actuellement applicables. Il rappelle qu'il s'agit de la méthodologie de référence utilisée pour l'ensemble des établissements industriels en France.

Mme Stéphanie Montoliu, représentant le SIRACEDPC, présente ensuite l'exercice du plan particulier d'intervention (PPI) organisé le 30 septembre 2025. L'objectif de cet exercice était de tester le PPI et le plan communal de sauvegarde (PCS), le dispositif d'alerte des populations, les dispositifs communaux ainsi que le système FR-Alert. Il a également permis de tester le bouclage routier du périmètre ainsi que l'organisation entre le centre opérationnel départemental (COD), le poste de commandement opérationnel (PCO) et le poste de commandement de l'exploitant.

L'exercice a mobilisé 300 personnes et le prochain aura lieu en 2028.

Il est précisé que le PPI devra être révisé en 2027.

4. Questions diverses

M. Rivière demande si, à ce jour, l'ensemble des points relevés lors des inspections a été régularisé. L'inspecteur de la DREAL indique que seule la mise en demeure concernant les fiches de données de sécurité demeure en cours. Les autres observations ont fait l'objet de réponses ou de justificatifs jugés satisfaisants.

M. Rivière pose la même question concernant les pistes d'amélioration identifiées lors de l'exercice PPI. Mme Montoliu répond que les recommandations formulées devraient être mises en œuvre d'ici le prochain exercice, prévu en 2028.

Les exploitants confirment que ce travail est d'ores et déjà engagé et qu'il s'inscrit dans une démarche permanente d'amélioration continue.

Mme la secrétaire générale adjointe remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 10h51.

22 JUIL. 2026

Pour le préfet de la Haute-Garonne
et par délégation :
La secrétaire générale adjointe,
sous-préfète à la ville

Barbara BALLAVOISNE